

## Compte-rendu 8<sup>e</sup> réunion CLI Centrale Brennilis 25 février 2010

L'ordre du jour était le suivant :

- 1- Retour / avis sur le déroulement de la consultation et de l'enquête publique
- 2- Programme de travail et budget 2010
- 3- Fonctionnement de la CLI et statut de celle-ci

Ont été également évoqués :

- 4- Adoption du rapport d'activité 2009 de la CLI
- 5- Rapport du directeur de la Centrale sur l'incident d'entreposage du 22 janvier

(cet ordre du jour n'avait pas attiré les foules, il n'y avait que 22 présents sur les 43 membres de la CLI, tout juste le quorum...)

### 1- Avis sur le déroulement de l'enquête publique

- Pas de grande passion du public pour l'enquête, cela étant dû, d'après un élu, à ce que la population locale est déjà bien habituée à la problématique du démantèlement et qu'elle a fait confiance à ses élus en sachant que ceux-ci suivaient sérieusement le dossier...
- D'ailleurs, toujours d'après les élus, l'analyse du dossier d'enquête publique et les conclusions de l'ACRO ont été d'une grande importance pour les avis des conseils municipaux (qui ont d'ailleurs pratiquement tous suivi celui de la CLI)

### 2- Programme de travail de la CLI

- Question de la part des assos' concernant la façon dont la CLI va pouvoir appliquer/concrétiser les recommandations (et réserves) qu'elle a émises lors de l'enquête publique : quelles études pourra-t-elle entreprendre ?
- Elles notent également l'absence de réponse du ministère quant à la demande d'organisation d'un débat public sur le démantèlement des centrales nucléaires à l'arrêt.
- On se sent actuellement devant un vide car on ne connaît pas encore la conclusion de l'enquête publique : la commissaire-enquêteur n'ayant pas encore remis son rapport au préfet (d'abord prévu pour le 15 février puis à la fin du mois...des mauvaises langues disent après les élections régionales...).
- Le préfet devra le remettre, avec les autres commentaires reçus (avis de la CLI et de la CLE), au ministère dans un délai de 3 mois.

En parallèle, l'avis et les recommandations de l'ASN sur le dossier pourraient être transmis à la CLI pour la fin juin. Celle-ci devant rendre son avis dans les 3 mois également.

Ensuite, on n'a plus qu'à attendre le décret autorisant la reprise du démantèlement...

Pour se caler sur ce calendrier (commission d'enquête et ASN), la CLI devra se réunir fin mai/début juin, puis en septembre pour le décret d'autorisation.

En attendant, P.Maille demande que les commissions « études/expertises » et « information/communication » se réunissent dès que possible pour réfléchir aux études de suivis et travaux d'analyses à mener, et pour savoir de quels outils la CLI aura besoin pour être en cohérence avec les recommandations qu'elle avait faites lors de l'enquête publique.

### **Budget de la CLI**

Inchangé par rapport à celui de l'an dernier : budget global de 20 000€ (10 000€ provenant du CG et 10 000€ de l'ASN)

15 000€ seraient réservés aux études et analyses (avec la recherche d'autres financements si nécessaire)

5 000€ aux frais de fonctionnement (dont 1 000€ à l'adhésion à l'ANCLI).

Malgré son insuffisance notée par la majorité des présents, ce budget est adopté à l'unanimité.

### **3- Fonctionnement et statut de la CLI**

Rappel du statut actuel de la CLI dépendant matériellement du CG.

P. Maille rappelle qu'il n'est pas opposé à une évolution de la CLI vers un statut d'association. Il suggère que se constitue un groupe de travail pour étudier ce sujet et en présenter les avantages en assemblée.

### **4- Rapport d'activité 2009**

Il est adopté à l'unanimité moins 4 abstentions (SdN, GMB, E&R, AE2D)  
(rapport en pièce jointe)

### **5- Rapport de l'exploitant sur l'incident d'entreposage du 22 janvier**

(incident significatif d'abord classé 1 puis 2 sur l'échelle INES par l'ASN)

L'exploitant a signalé que 32 colis de déchets avaient dépassé d'un an le délai réglementaire d'entreposage fixé à 2 ans. D'après l'exploitant, il n'y a pas eu de risques pour la population ni l'environnement : « l'étanchéité des colis et les débits de dose ont été vérifiés... le raté est dans le délai d'entreposage, pas dans le suivi des colis. »

L'enquête a révélé que l'anomalie (stockage trop long) aurait dû pouvoir être signalée.

L'exploitant nous a précisé que les procédures d'entreposage sont actuellement modifiées pour éviter ce genre d'incident.

Cet « oubli » est pourtant préoccupant quant à la fiabilité de la surveillance constante du stockage des déchets.

Actuellement, les activités du site de Brennilis portent justement sur des travaux de reconditionnement des colis de déchets pour les rendre conformes aux normes des futurs sites de stockage où ils seront expédiés.